

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. **Réserve de propriété** : Notre société se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et des intérêts le cas échéant. La désignation des marchandises correspond à la nomenclature qui figure sur le bordereau de livraison. En cas de transfert des risques, les marchandises resteront la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra cependant responsable. En conséquence, dès livraison les produits sont placés sous la responsabilité du client qui supporte tous risques de pertes, dommages, destructions ou vols et souscrit à ce titre toute assurance utile. Il est expressément interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre avant tout paiement effectif et intégral.
2. Les outillages spéciaux réalisés pour la fabrication ou le contrôle et que nous aurons été appelés à facturer restent notre propriété et ne doivent en aucun cas sortir de nos ateliers, sauf conventions spéciales.
3. Les délais de livraison indiqués sur nos devis, factures pro forma ou confirmations de commande sont donnés de bonne foi et qu'à titre indicatif. Un retard ne peut justifier en aucun cas l'annulation de la commande, pénalité ou de dommages et intérêts.
4. Les cas de force majeure: guerre, épidémies, inondations, incendies, grèves, accidents du matériel entraînant l'arrêt total ou partiel de nos installations, nous autorisent à suspendre ou annuler les marchés en cours ou à retarder l'exécution des commandes. Dans tous les cas, nous sommes libérés de nos engagements concernant les délais, soit que le client n'ait pas observé les délais de paiement convenus, soit que les spécifications fournies par l'acheteur ne nous soient pas parvenues en temps utile.
5. Les transactions négociées par un intermédiaire ou un de nos représentants ne sont valables qu'après avoir été acceptées et confirmées par écrit par notre société. Les offres de prix faites par nous ne nous engagent qu'autant que la réponse nous parvient dans les 48 heures.
6. Toutes les opérations de transport, assurances, douane, octroi, manutention sont à charge, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Il lui appartiendra de ne donner décharge au dernier transporteur qu'après s'être assuré que la marchandise lui est livrée complet et en bon état conforme en poids à nos bordereaux dans les délais de transport réglementaires. En cas d'avarie, manquant, etc..., il appartient au client d'émettre des réserves précises et dans un délai de trois jours à compter de la date de réception. Notre responsabilité ne saurait être mise en cause pour toute dégradation, altération ou disparition relevant du fait du transporteur, le client exerçant seul tout recours contre le transporteur responsable.
7. Toutes réclamations relatives à l'état et à la qualité des marchandises ou à des manquements éventuels devront nous être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de maximum de 8 jours après réception. Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans que nous ne l'ayons au préalable autorisé par écrit. Il en serait de même si les marchandises retournées n'étaient pas en bon état ou avaient déjà servi.
8. En cas de réclamation justifiée, la responsabilité de notre société se limitera qu'au remplacement pur et simple de la marchandise, expéditions en P.V., sans aucun frais ni indemnité.
9. Les quantités indiquées dans les offres et confirmations de commande sont approximatives ; nous nous réservons le droit de livrer les quantités commandées à environ 10% en plus ou en moins.
10. Nos factures sont payables à Haguenau et sont exigibles aux conditions prévues dans nos offres ou confirmations de commande. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de quarante euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le débiteur en cas de retard de paiement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. (art. L441-3 et L.441-6 du code du commerce).
11. A défaut de paiement d'une échéance, toutes les autres factures dues en totalité ou en partie par le client deviennent immédiatement de plein droit exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites déjà en circulation ; nous nous réservons dans ce cas la faculté de suspendre ou d'annuler l'exécution du marché ou des commandes en cours, sous réserve de tous nos droits, dus et actions, notamment au paiement des dommages-intérêts par suite de la résiliation des marchés. Pour tout règlement intervenant après la date d'échéance mentionnée sur la facture nous appliquons une pénalité de retard de trois fois le taux d'intérêt légal, exigible de plein droit le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture (loi n°2008-776 du 4 août 2008).
12. Quelles que soient les conditions de paiement que nous aurons acceptés, nous nous réservons le droit, au cours de l'exécution du marché ou d'une commande, de réclamer à l'acheteur toutes garanties à notre convenance concernant le paiement des fournitures faites ou à faire, et nous pourrions sans préavis, suspendre les livraisons ou considérer l'affaire comme résiliée, s'il n'y est pas donné suite.
13. Tout différend au sujet de l'application des présentes Conditions Générales de Vente et de leur interprétation, de leur exécution, des contrats de vente conclus par JONE ENGINEERING ou du paiement du prix, sera porté devant les tribunaux de STRASBOURG, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement, le mode de paiement, cela même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond d'un référé. Les lettres de change ne font ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Aucune condition générale ou particulière du client ne peut opérer dérogation à cette clause attributive de juridiction.
14. Les clauses stipulées sur les bons de commande de nos clients ne peuvent annuler ni modifier nos conditions à moins d'accord exprès.